

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **REX 004-480/13/CC**

### **■ Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.**

#### **DCOM 13/9986/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Association de type loi 1901 créée en 1978, le Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud regroupe plus de quatre cents membres dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : journalistes, tous médias confondus, professionnels de la communication (attachés de presse, responsables de communication, relations publiques...).

Au vu de l'article 2 des statuts de l'association, le but du Club de la Presse est « le resserrement des liens d'entraide et d'amitié entre ses adhérents, la défense des intérêts moraux de la profession, la rencontre de journalistes de différents horizons, de confrères français et étrangers , la possibilité d'offrir à tous ceux qui le souhaitent de communiquer plus facilement avec la presse. »

A ce titre, le Club de la Presse organise deux évènements majeurs dans l'année :

- le Congrès Annuel de l'Union des Clubs de La Presse de France,
- les Journées du Grand Reportage (Prix International de la Parole Libre, accueil de journalistes persécutés dans l'exercice de leur métier, qui luttent pour la liberté de la Presse).

Ainsi que de nombreux débats sur l'actualité, des conférences de presse, des manifestations (semaine de la presse à l'école, fêter la femme en partenariat avec l'Alcazar ....) et accueil des journalistes étrangers.

L'organisation de ces évènements induisent des charges qui s'élèvent à :

- 7 000 euros accueil et organisation
- 8 500 euros réceptions et représentation
- 4 000 euros voyages de presse
- 3 500 euros gestion des courriers

A ces frais s'ajoute le cout de fabrication de l'Officiel de la Presse (14 000 euros) ainsi que les charges de fonctionnement de l'association (cf. budget en annexe).

Plan de financement :

Au vu de l'article 14 des statuts de l'association, les recettes du Club de la Presse se composent notamment :

- des cotisations des adhérents et dons des membres ,
- des subventions provenant des personnes physiques et morales y compris les Collectivités Locales,
- des ressources créées à titre exceptionnel et des ressources créées, s'il y a lieu de manière permanente.

#### ▪ Partenaires institutionnels :

- Ville de Marseille ..... 20 000 euros
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône ..... 20 000 euros
- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ..... 20 000 euros
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole..... 15 000 euros

#### ▪ Autofinancement

- Vente d'ouvrages, manifestations (conférences de presse),  
Vente Officiel de la Presse ..... 34 000 euros
- Cotisation des adhérents ..... 35 000 euros

**Signé le 28 Juin 2013**

**Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013**

Le budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2013, présenté par l'association Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud s'élève, à 144 000 euros TTC.

Compte tenu de l'importance du Club de la Presse dans le réseau local des professionnels de la communication, il est proposé d'attribuer, pour l'année 2013, au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud une subvention d'un montant de 15 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est important pour Marseille Provence Métropole de soutenir les actions du Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud en tant qu'association représentative du monde de la presse.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 15 000 euros au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Fonction 023 – Nature 6281 – Sous-Politique A 710.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI